

Année scolaire 2020-2021

Flash Infos n° 6 Spécial examen

Le 06/12/2020,

La commission académique des examens s'est tenue, en distanciel, le vendredi 20 novembre 2020. Les modalités d'évaluation certificative pour la session 2021 sont en attente des arbitrages ministériels.

Dans l'éventualité d'une prise en compte des notes de trimestrielles comme références principales à la certification, nous vous invitons à redoubler de vigilance sur les notes inscrites dans les bulletins scolaires. Celles-ci doivent refléter le niveau des élèves au regard des AFL et ne peuvent pas être une note d'investissement ou de participation.

REFERENTIELS CERTIFICATIFS

Pour rappel, la circulaire du 17-7- 2020 avec ses deux annexes précise les modalités d'évaluation de l'enseignement de l'éducation physique et sportive (EPS) au CAP et présente les référentiels nationaux applicables pour la session 2021.

<https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo31/MENE2018678C.htm>

Comme précisé dans le flash info EPS spécial examen envoyé le 15 septembre 2020, les équipes doivent concevoir leurs référentiels d'évaluation dans les APSA certificatives en phase avec les exigences institutionnelles.

Les parcours m@gistere de chaque département ont été actualisés. Ils sont maintenant accessibles à l'ensemble des professeurs d'EPS et non plus seulement au coordonnateur.

- 21 : <https://magistere.education.fr/ac-dijon/course/view.php?id=7436>
- 58 : <https://magistere.education.fr/ac-dijon/course/view.php?id=7437>
- 71 : <https://magistere.education.fr/ac-dijon/course/view.php?id=7438>
- 89 : <https://magistere.education.fr/ac-dijon/course/view.php?id=7439>

Ils sont organisés de la façon suivante :

1. La rénovation du projet EPS
 - Les textes officiels
 - Les outils proposés
 - Articles / formation

2. Dépôt et lecture des projets rénovés
 - Dépôt des projets d' EPS,
 - Tutoriel,
 - Flash info

3. Certification aux examens
 - Certification voie générale et technologique
 - Certification voie professionnel : baccalauréat professionnel
 - Certification voie professionnel : CAP

Dans cette partie certification, vous retrouverez pour chaque filière différentes parties :

- Textes officiels
- Cadre de déclinaison des référentiels certificatifs par champ d'apprentissage
- Grille d'analyse par champ d'apprentissage
- Dépôt des référentiels certificatifs

Sous la responsabilité du chef d'établissement, **le professeur coordonnateur disciplinaire ou un des professeurs d'EPS doit déposer un référentiel pour chaque APSA certificative de la session 2022 sur la plateforme M@gistère avant le 29/ 05/ 2021**. Ce travail a déjà été réalisé pour la voie générale et technologique. Il s'adresse désormais à la voie professionnelle et plus particulièrement au CAP.

Les grilles d'analyses concernant le CAP que vous retrouverez en pièces jointes sont déposées sur chaque parcours m@gistere. (Nous vous invitons à vous appuyer sur celles-ci pour faciliter la construction de vos outils.)

Dès la parution de la circulaire précisant les référentiels d'évaluation nationaux pour le baccalauréat professionnel, les référentiels par APSA seront à construire par les équipes et à déposer également sur M@gistère).

Les conseillers techniques restent en appui et conseil pour vous accompagner dans ce travail.

La conformité de ces référentiels par APSA sera étudiée par les membres des commissions départementales (lundi 7 juin 2021 (71 et 21) / mardi 8 juin 2021 (58 et 89).

La Commission académique, prévue le jeudi 24 juin 2021 validera les notes des CCF EPS de chaque établissement pour la session 2021. Elle validera également les référentiels des APSA certificatives de chaque établissement pour la session **2022**.

Procédure pour déposer les référentiels certificatifs CAP sur m@gistere :

Vous trouverez en pièce jointe un tutoriel pour faciliter votre dépôt des référentiels.

CONTINUITE PEDAGOGIQUE

L'objectif est double : permettre à tous les élèves d'aller à l'école, au collège et au lycée et assurer la sécurité de tous. Dans les écoles et les collèges, le schéma de référence est celui d'un enseignement en présentiel pour tous les élèves, sous réserve de situations locales particulières (de type « cluster »). Au lycée, un plan de continuité pédagogique a été mis en place dans chaque établissement pour adapter l'organisation aux contraintes sanitaires.

Vous trouverez sur eduscol les dernières mises à jour : <https://eduscol.education.fr/2227/plan-de-continuite-pedagogique>

En EPS, les informations diffusées dans les flashes infos 4 et 4 bis sont toujours d'actualité :

http://eps.ac-dijon.fr/IMG/pdf/piece_jointe_sans_titre_00119-2.pdf

<http://eps.ac-dijon.fr/IMG/pdf/rep-res-pour-la-reprise-de-l-eps---reentr-e-scolaire-2020-71367-2.pdf>

http://eps.ac-dijon.fr/IMG/pdf/flash_infos_no4_bis_dv.pdf

Des modes de fonctionnement variés ont été mis en place dans les différents lycées de l'académie (accueil par niveaux de classe à mi-temps, accueil en demi groupes).

La reprise des activités de l'association sportive est une mission de service public et une obligation légale. N'hésitez pas à nous signaler toute difficulté.

Conseils en EPS

- Organiser le temps « à distance » en continuité et en cohérence avec le temps en présentiel.
- Proposer une pratique individuelle sécurisée en lien avec l'activité (renforcement musculaire, gestes techniques, création artistique, répétitions de phases apprises...)
- Tenir un cahier d'entraînement pour permettre de réguler le suivi et mettre en évidence les progrès de l'activité physique.
- Approfondir les connaissances liées à l'activité support de la séquence en cours (histoire du sport, règlements sportifs, techniques sportives, enjeux de cette pratique, nutrition, risques et sécurité, grands événements, dimension internationale, ...)
- Allonger éventuellement les séquences d'enseignement pour ne pas réduire le temps d'apprentissage sur une APSA et être en mesure d'évaluer les attendus de fin de lycée

Les IA-IPR EPS

Julien METZLER et Valérie MILLET